



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS

Nos réf : DU-rép-2018-AL

Pôle territoires

Service aménagement

Secrétariat : 02 31 70 25 20

amenagement@calvados.chambagri.fr

Dossier suivi par Axelle de LAVENNE

Objet : Révision allégée N°1 - PLU

Siège social

6 avenue de Dubna - CS 90218

14209 HEROUVILLE ST CLAIR cedex

Tél. 02 31 70 25 25

Fax 02 31 70 25 70

chambre@calvados.chambagri.fr

Monsieur le Maire
Mairie
5 Rue de Scoriton
14610 FONTAINE-HENRY

Hérouville-Saint-Clair, le 12 octobre 2018

Monsieur le Maire,

En tant que personne publique associée, nous avons été destinataires du projet de révision allégée de votre PLU. Nous avons d'ailleurs participé à une réunion en mairie sur ce sujet, le 6 juin dernier. Par ce courrier, nous souhaiterions vous apporter quelques compléments.

L'objectif du premier point de la révision allégée, est de permettre la mise en valeur et l'aménagement d'un espace central se trouvant au Nord du bourg. Cet espace est classé en zone naturelle du PLU actuellement en vigueur. La révision a pour effet de le reclasser en zone urbaine, et d'y définir des OAP.

Une exploitation agricole ayant une activité d'élevage, se trouve au Nord de ce site. Son périmètre de réciprocité empiète sur le secteur à vocation dominante d'habitat prévu par les OAP.

Nous vous sollicitons aujourd'hui, pour nous assurer que ce périmètre de réciprocité sera bien respecté et que de nouvelles constructions ne pourront pas y être autorisées. Il n'est pas gênant si à l'intérieur du périmètre se trouvent des jardins, mais pour ce qui est des constructions, l'article L111-3 du Code rural ne l'autorise pas directement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.



Le Président
Michel LÉGRAND